RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE Arrondissement de Bordeaux Mairie de Saint-Médard-en-Jalles



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, DÉCISION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.

Présents:

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020

Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020

Publiée le : 21 décembre 2020

Signé: Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, DÉCISION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu le décret n°2020-1175 du 25 septembre 2020 portant statut particulier du cadre d'emplois des masseurskinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux et actant ainsi le passage de ce cadre d'emplois en catégorie A;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée du 26 janvier 1984, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins nouveaux de la collectivité.

D'une part, avec la parution du statut particulier concernant le nouveau cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux relevant de la catégorie A à compter du 1 er octobre 2020 qui se substitue au cadre d'emplois de catégorie B des techniciens paramédicaux, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à cette date afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par celui-ci. Ainsi, un emploi à temps non complet 28/35 e de technicien paramédical de classe normale (catégorie B) devient un emploi à temps non complet 28/35 e de masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe supérieure (catégorie A).

D'autre part, suite au départ par voie de mutation de l'agent occupant les fonctions de Directrice adjointe au sein du multi-accueil familial, titulaire du grade d'éducateur de jeunes enfants de 1° classe, et dans le cadre de son remplacement, il y a lieu de créer un emploi à temps complet de puéricultrice de classe normale, correspondant au grade de l'agent pressenti pour pourvoir ce poste par voie de détachement. Considérant le tableau des effectifs budgétaires, il est donc proposé d'actualiser le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, sur la base du tableau annexé, d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles le 16 décembre 2020 pour expédition conforme

Le maire,

Stéphane Delpeyrat

GRADE	CATÉGORIE	AUTORISES PAR LE CM	POSTES POURVUS	Dont pourvus Par contractuel
EMPLO	IS FONCTIONNI	ELS		
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES	А	1	1	
DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES	А	1	1	
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	А	2	1	
SOUS TOTAL DES EMPLOIS FONCTIO	NNELS	4	3	0
FILIÈRE	ADMINISTRATI	VE		
ADJOINT ADMINISTRATIF	С	22	17	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2e CLASSE	С	29	26	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1e CLASSE	С	19	19	
RÉDACTEUR	В	8	7	2
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	В	6	6	
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	В	1	1	
ATTACHE	А	11	9	1
ATTACHE PRINCIPAL	А	7	6	
ATTACHE HORS CLASSE	А	2	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ADMINIST	RATIVE	105	92	4
FILIÈ	RE ANIMATION			
ADJOINT D'ANIMATION	С	24	23	4
ADJOINT D'ANIMATION TNC 31,5/35	С	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION TNC 30/35	С	26	24	6
ADJOINT D'ANIMATION TNC 17,5/35	С	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE	С	10	7	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 30/35	С	2	2	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1e CLASSE	С	3	3	
ANIMATEUR TERRITORIAL	В	11	11	
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	В	1	1	1
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	В	2	2	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ANIMAT	ΓΙΟΝ	81	75	11

FILIÈRE CULTURELLE				
Patrimoine et bibliothèques				
ADJOINT DU PATRIMOINE	С	8	8	
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1e CLASSE	С	5	5	
ASSISTANT DE CONSERVATION	В	1	0	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE	В	3	3	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1e CLASSE	В	3	3	
Enseignement artistique				
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 3,5/20	В	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 4/20	В	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 8/20	В	2	2	2
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 10/20	В	2	2	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 11/20	В	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 13,5/20	В	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TEMPS COMPLET	В	3	2	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 5/20	В	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 9/20	В	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 9,5/20	В	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 11/20	В	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 13,5/20	В	1	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TEMPS COMPLET	В	2	2	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE CULTURE	LLE	38	35	7

FILIÈRE PC	DLICE MUNICI	PALE		
GARDIEN-BRIGADIER	С	2	0	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	С	6	6	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2E CLASSE	В	1	0	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1E CLASSE	В	1	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE POLICE MUN	ICIPALE	10	7	0
FILIÈRE SAN	ITAIRE ET SO	CIALE		
ATSEM PRINCIPAL DE 2e CLASSE	С	5	5	
ATSEM PRINCIPAL DE 1e CLASSE	С	5	5	
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 2e CLASSE	С	7	5	1
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 1e CLASSE	С	13	13	
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE, PSYCHOMOTRIEN ET ORTHOPHONISTE DE CLASSE SUPÉRIEURE – TNC 28/35e	А	1	1	
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE SECONDE CLASSE – TEMPS COMPLET	А	3	3	1
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE SECONDE CLASSE – TNC 28/35e	А	1	1	
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE PREMIERE CLASSE – TEMPS COMPLET	А	5	5	
PUÉRICULTRICE DE CLASSE NORMALE	Α	1	1	
PUÉRICULTRICE HORS CLASSE	Α	1	0	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE 2E CLASSE	А	1	1	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE 1E CLASSE	А	2	1	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL SUPÉRIEUR	А	1	1	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 7/35e	А	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 12h	А	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 15h	А	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 17h30	А	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 18h45	А	1	1	1
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE – TNC 31h30	Α	1	1	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE – TNC 24h	Α	1	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SANITAIRE ET	SOCIALE	53	49	7

FILI	ÈRE SPORTIVE			
ÉDUCATEUR DES APS	В	6	4	2
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2e CLASSE	В	1 ,	1	
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1e CLASSE	В	3	3	
CONSEILLER TERRITORIAL	А	1	0	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SPORT	IVE	11	8	2
FILIÈI	RE TECHNIQUE			
ADJOINT TECHNIQUE	С	129	118	12
ADJOINT TECHNIQUE - TNC 17,5/35	С	1	1	1
ADJOINT TECHNIQUE - TNC 20/35	С	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE	С	70	70	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 20/35e	С	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1e CLASSE	С	27	26	
AGENT DE MAÎTRISE	С	8	8	
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	С	19	19	
TECHNICIEN	В	2	0	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2e CLASSE	В	4	4.	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1e CLASSE	В	3	2	
INGÉNIEUR	А	3	3	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE TECHNIC	QUE	268	253	13

TOTAL des postes permanents	570	522	44
-----------------------------	-----	-----	----

ANNEXE - ÉTAT DU PERSONNEL (CONTRACTUELS)

Nbre	AGENTS CONTRACTUELS (emplois pourvus)	CATÉGORIE (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
1	COLLABORATEUR DE CABINET	Α	CAB	IB 917	110
1	COLLABORATEUR DE CABINET	Α	CAB	IB 917	110
1	CHARGE DE L'ORGANISATION ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION	А	TECH	IB 940	Art.3 - 3 2e alinéa
1	GESTIONNAIRE CUISINE CENTRALE	В	ADM	IB 707	Art.3 - 3 1er alinéa
1	TECHNICIEN PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL	В	ADM	IB 429	Art.3 – 3 1er alinéa
1	CHARGE DE DÉVELOPPEMENT ECO / EMPLOI	А	ADM	IB 672	Art.3 - 3 2e alinéa
1	RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE – JURISTE DES MARCHÉS PUBLICS	А	ADM	IB 469	Art.3 - 3 2e alinéa
1	RESPONSABLE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	А	ADM	IB 611	Art.3 - 3 2e alinéa
14	ASSISTANTES MATERNELLES	С	S		
22	TOTAL				

- -1 CATÉGORIES : A, B et C
- -2 SECTEUR ADM: Administratif (dont l'emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

TECH: Technique et informatique (dont l'emploi de l'art. 47 de la loi du 26/01/84)

S: Social (dont aide social)

MS : Médico-social MT : Médico-technique

SP: Sportif

CULT: Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

CAB: Collaborateurs de Cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

- -3 **RÉMUNÉRATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique (ou brut annuel)
- -4 CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 - * 3-3, 1° : article 3-3 1er alinéa (Emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois De fonctionnaire)
 - * 3-3, 2° : article 3-3, 2e alinéa (emploi permanent de catégorie A)
 - * 38 : article 38 (travailleurs handicapés)
 - * 47 : article 47 (emplois fonctionnels)
 - * 110 : article 110 (collaborateur de cabinet)



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité: VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes		
Nature de l'acte :	Délibérations		
Numéro de l'acte :	DG20_187		
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01		
Objet:	ACTUALISATION DU TABLEAU DES		
	EFFECTIFS. DÉCISION		
Documents papiers complémentaires :	NON		
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.		
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_187-DE		
URL d'archivage :	Non définie		
Notification:	Non notifiée		

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_187-DE-1-1_0.xml	text/xml	866
Nom original :		
DG20_187.pdf	application/pdf	1936154
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_187-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1936154

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 11h01min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 11h01min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 11h01min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 11h01min25s	Reçu par le MI le 2020-12-21